



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

parcs d'attractions

Question écrite n° 7927

Texte de la question

M. David Habib souhaite interroger le M. le Premier ministre sur l'aide financière publique apportée au Futuroscope. Le 25 octobre dernier, le conseil régional de Poitou-Charentes a voté son entrée au capital de cette entreprise : sa participation représentera 25 % (soit 10 millions d'euros) de la future société d'économie mixte locale (SEML) qui reprendra l'exploitation du parc de loisirs. S'agissant du département, le conseil général de la Vienne prendra 60 % de la SEML (soit 24 millions d'euros). Il est prévu qu'à terme le solde des parts - qui reste dans un premier temps aux mains du groupe Amaury (concessionnaire du Futuroscope depuis 2000) - soit pour tout ou partie vendu à la Caisse des dépôts et consignations. Il constate que le Premier ministre, qui a participé aux débats de l'assemblée régionale, a annoncé que « l'Etat répondra avec bienveillance à toutes les sollicitations ». Aussi, il souhaite savoir quel sera l'engagement de l'Etat dans ce dossier, connaître les modalités selon lesquelles seront prises les décisions et espère que celles-ci le seront sans précipitation et dans la plus grande transparence.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7927

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4697